

BCA Expertise se penche sur la sinistralité des deux-roues : origine, impacts et actions à privilégier pour améliorer leur sécurité

Paris, le 31/08/2023 - En France, plus de 3 millions de deux roues circulent sur les routes. Depuis quelques années, ce chiffre est en constante augmentation, notamment dans les grandes villes. Malgré une baisse générale de la sinistralité sur les routes françaises, les accidents impliquant des deux roues restent encore élevés. BCA Expertise, leader français de l'expertise automobile, a publié une étude en partenariat avec l'ONISR (Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière), afin de comprendre l'origine et l'impact de ces sinistres et de déterminer les actions à privilégier pour améliorer la sécurité routière des deux-roues.

Fabrice Lafond, Expert en automobile et Spécialiste national deux-roues de BCA Expertise, interviendra sur le sujet à l'occasion d'[Equip Auto Lyon, lors du « Grand Forum Spécial 2/3 roues motorisées, un marché après-vente à découvrir »](#) qui aura lieu le 29 septembre à 11h10 dans l'Espace Conférences du salon.



Cette étude est basée sur 49 000 expertises de deux-roues réalisées entre janvier 2019 et mars 2021 par les experts de BCA Expertise.

Le parc expertisé est composé de 38 % de motos, 37 % de cyclomoteurs (dont les scooters), 19 % de motocyclettes légères (<125cc) et 6 % de tricycles à moteurs. Les scooters (toutes cylindrées confondues) représentent à eux seuls 21 % des deux-roues expertisés.

Nature des sinistres constatés

78 % des expertises de l'étude font suite à un **accident de circulation** dont :

- 58 % des sinistres sont dus à des **collisions** avec un ou plusieurs véhicules, soit la **première cause de sinistralité** pour les deux roues
- 18 % des sinistres en circulation font suite à une perte de contrôle sans cause extérieure.

Parmi les autres types de sinistres constatés, on retrouve le vol et vandalisme (19%), les véhicules volés non retrouvés (hors périmètre de mesure), les défaillances, dommages ou pannes mécaniques (3%).

67 % des sinistres se produisent en milieu urbain, Paris étant le premier département avec plus de 4 500 expertises, suivi des Alpes-Maritimes avec 2 888 expertises.

Des dommages qui influencent la conduite et/ou la signalisation des deux-roues

61 % des véhicules accidentés en circulation présentent des **dommages affectant la sécurité du véhicule** au niveau de la conduite et/ou de sa signalisation (éléments de suspension 29 %, système de freinage 22 %, ensemble de guidon 20 %, roues 18 % et cadre 11 %).

A noter, 28 % de ces deux-roues sont non roulants.

Aujourd'hui, rien n'interdit donc aux propriétaires des 72% des autres deux-roues endommagés de circuler sur la voie publique malgré les déficiences sécuritaires.

Des deux-roues parfois considérés comme dangereux avant le sinistre

Parmi les 49 000 deux-roues expertisés par BCA Expertise, on constate que **26 %** d'entre eux **présentent des dommages antérieurs** ou sont considérés comme **dangereux** avant la survenue du sinistre. Ce pourcentage passe à 35 % s'agissant des cyclomoteurs.

Parmi les déficiences relevées :

- 32 % état général mauvais
- 30 % absence, non-conformité ou détérioration de l'échappement
- 15 % absence, détérioration et/ou non-conformité des éléments d'éclairage et de

signalisation

- 10 % fuites, usures, non-conformité au niveau de la fourche, du moteur et de la transmission
- 8 % usures prononcées des pneumatiques, des disques et plaquettes de frein
- 5 % jeux anormaux au niveau des articulations de la partie cycle.

Des modifications techniques constatées sur les deux-roues

BCA Expertise constate régulièrement des modifications réalisées par les propriétaires sur leurs deux-roues, ce qui **peut impacter leur sécurité**.

Parmi les 49 000 deux-roues expertisés par BCA Expertise, **41 % présentaient des modifications**. La plupart des modifications réalisées par les propriétaires de deux-roues sont majoritairement esthétiques (14 %) et concernent l'ajout d'accessoires. Cependant, 12 % d'entre eux s'aventurent à modifier mécaniquement leurs véhicules. Ces modifications entraînent des conséquences sur la sécurité et on compte **7 % des deux-roues comme étant non-conformes et dangereux**. Parmi eux, ce sont 47 % de cyclomoteurs potentiellement dangereux pour la sécurité routière.

Les chiffres clés à retenir

- **67 %** des sinistres sont regroupés en zone urbaine.
- **61 %** des sinistres en circulation impactent la sécurité du deux-roues (élément de conduite ou de signalisation). Ce taux monte à 67 % pour les cyclomoteurs.
- **26 %** des deux-roues expertisés présentent des dommages antérieurs au sinistre, dont **4 %** présentent un danger pour le conducteur et les autres usagers de la route.
- **80 %** des deux-roues affectés d'une déficience dangereuse ont plus de 4 ans.
- **11 %** des deux-roues expertisés présentent des modifications non-conformes aux caractéristiques du constructeur, dont **7 % présentent un danger** pour le conducteur et les autres usagers de la route.

En conclusion, l'étude de BCA Expertise permet de démontrer que deux facteurs sont à surveiller car ils peuvent avoir un impact non négligeable sur la sécurité des deux-roues :

- L'état général des deux-roues en circulation et de leur conformité.
- La qualité de la réparation des deux-roues après un sinistre.

Propositions envisagées pour améliorer la sécurité des deux-roues motorisés

1. Contrôle de la réparation des deux-roues gravement endommagés

Compte tenu que plus de 60 % des deux-roues accidentés présentent un dommage ayant un impact sur la sécurité du deux-roues, il paraît souhaitable de contrôler la conformité des réparations des deux-roues gravement accidentés notamment au niveau des organes de sécurité.

La proposition de BCA Expertise est d'étendre, aux deux-roues, la procédure réglementaire déjà appliquée aux véhicules légers (procédure VGE définie par les articles L327-1 à 6 du code de la route).

Celle-ci permet, dans le cas où l'expert constate que le deux-roues est dangereux, d'adresser une information de dangerosité aux pouvoirs publics qui déclencheront une opposition de circulation. L'expert en automobile devra suivre les travaux de remise en état afin de valider la conformité de la réparation et la bonne traçabilité des pièces remplacées. Un rapport de conformité permettrait ensuite de lever l'opposition de circulation.

L'information serait inscrite dans HISTOVEC assurant ainsi la traçabilité du sinistre et l'information pour un nouvel acquéreur.

2. Contrôle technique

À l'instar de ce qui est en place pour les véhicules légers en France et pour les deux-roues dans de nombreux pays européens, **BCA Expertise soutient la mise en place d'un contrôle technique des deux-roues motorisés** dont l'entrée en vigueur en France est prévue début 2024. Ce contrôle technique sera applicable à l'ensemble des deux-roues, y compris les petites cylindrées de 50 cm³.

Les premiers deux-roues appelés à passer leur contrôle technique dès 2024 seront les engins **immatriculés avant le 1er janvier 2017** et devront donc le réaliser **avant le 31 décembre 2024**.

Autre nouveauté d'importance, un contrôle technique de **moins de six mois** sera **obligatoire pour toute vente d'un véhicule d'occasion** éligible au contrôle technique, à l'image de ce qui se pratique pour les voitures.

Les trois domaines prioritaires lors du contrôle technique seront : la sécurité, la pollution atmosphérique et la pollution sonore. Des critères qui imposent une mesure des gaz d'échappement, du niveau sonore et des principaux organes liés à la sécurité, comme

le système de freinage, les pneus, la transmission, les suspensions, la direction et l'éclairage. Le cadre, le système électrique, le réservoir, la selle, la béquille et le bac à batterie sont également passés en revue.

3. Mise en place d'un Observatoire annuel de la sinistralité des deux-roues

BCA Expertise propose également la mise en place d'un observatoire annuel qui présenterait plusieurs avantages :

- Un suivi régulier de la situation des deux-roues par rapport aux études précédentes
- Une mesure de l'efficacité des actions
- Une aide à la décision de la politique sécuritaire.

« En tant qu'experts en automobile, nous sommes des acteurs de la sécurité routière au quotidien et d'autant plus vis-à-vis des deux-roues car leurs usagers sont encore plus vulnérables. La mise en place récente du contrôle technique est un moyen de vérifier l'état des deux-roues mais d'autres solutions existent pour sécuriser davantage le parc roulant deux-roues, et c'est ce que nous proposons notamment dans cette étude. » - Fabrice LAFOND, Expert en automobile et Spécialiste national deux-roues

Etude :



[Cliquez ici pour télécharger l'étude complète](#) de BCA Expertise – ONISR

Analyse de la sinistralité des deux-roues et identification des actions de sécurité routière 2022

Visuels :



BCA Expertise, leader français de l'expertise automobile, publie une étude, basée sur 49 000 expertises de deux-roues.

À propos de BCA Expertise : www.bca.fr

BCA Expertise réalise des expertises automobiles dans de nombreux domaines comme les dommages en carrosserie ou mécaniques sur tous les matériels, la gestion des pertes totales, la restitution de véhicules... Riche de plus de 1 500 collaborateurs dont plus de 650 Experts et 450 Conseillers Clients et 60 techniciens, BCA Expertise bénéficie de plus de 60 ans d'expérience et est leader français de l'expertise en automobile. Chaque jour, ce sont 5000 missions qui sont traitées par les équipes portant ainsi le volume annuel d'expertises à plus de 1 million. BCA Expertise est implanté dans l'ensemble du territoire français, Dom Com inclus, au travers de 58 Unités d'Expertises et 16 Unités de Service Client. Le siège se situe à Asnières sur Seine et regroupe 150 collaborateurs.

Contacts presse :

BCA Expertise

Vanessa Toutin / vanessa.toutin@bca.fr

MDS COM

Michaela Demissy et Audrey Puig Sokol

06 27 27 44 85 / 06 60 89 00 57 - infopresse@mdscom.fr